

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Arrêté temporaire n°VOI183EEB030323
Portant réglementation de la circulation**

RUE ELISABETH DE MONTSORBIER - RD37 -

Le Maire d'Essarts en Bocage,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Considérant que des travaux de démolition sur une maison incendiée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 06/03/2023 au 04/04/2023 RUE ELISABETH DE MONTSORBIER - RD37 -

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 06/03/2023 et jusqu'au 04/04/2023, la circulation est alternée par B15+C18 de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00 RUE ELISABETH DE MONTSORBIER - RD37, jusqu'à son intersection avec la RUE ABBE BABINOT - RD39.

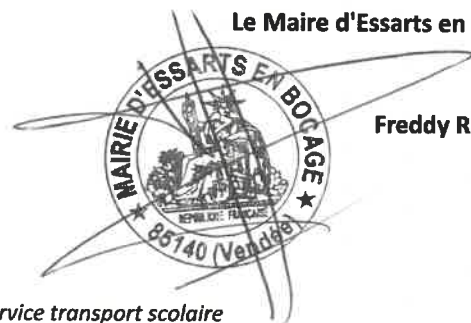
La circulation sera rétablie le samedi et dimanche ainsi que les jours fériés.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SARL ROUSSEAU FRANCKIE.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et La Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Essarts en Bocage, le 10/03/2023

Le Maire d'Essarts en Bocage



Freddy RIFFAUD

DIFFUSION:

SARL ROUSSEAU FRANCKIE

Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers

Service de Collecte des Ordures Ménagères

Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent les Essarts - Service transport scolaire

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

La Police Municipale

ANNEXES:

annexe

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



23 Rue Elisabeth de Montsorbier

L'adresse des 1000000

D37

D37

D39

D39